

**Délibération n°2024-99****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance du 6 juin 2024)**

Date de convocation : 23 mai 2024
Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 22
Nombre de délégués votants : 27

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 6 juin 2024 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents titulaires : M. AUSSANT Claude, M. BARBAN Jean-Louis, Mme BARRAQUE Anne-Marie, Mme BERGES Isabelle, M. BEROT-LARTIGUE Michel, M. BONNEMASON Bernard, M. CARRERE Jean-Bernard, M. CASAUBON Jean Paul, Mme CASSOU Sylvie, M. DAGUERRE Robert, M. DESSEIN Michaël, M. ESQUER Philippe, M. GARROcq Jean-Pierre, M. LABERNADIE Patrick, M. LEGLISE Vincent, M. MARTIN Fernand, M. MONGAUGÉ Jean-Luc, Mme MOULAT Monique, M. PARIS Rémi, M. SANZ Alain, M. SASSOUBRE Guy, M. VISSE Bernard

Absents ou excusés : Mme BLANCHET Anne, M. CACHELOU Yoann, M. CARREY Daniel, M. CASADEBAIG Robert Mme CLAVIER Hélène, M. GABASTON Jean-Pierre, Mme LAHOURATATE Nicole, M. LOUSTAU Christian, Mme MOURTEROT Josiane, Mme POUEYMIROU-BOUCHET Nadège, M. REGNIER Jean-François

Pouvoirs : Mme BLANCHET Anne donne pouvoir à M. MONGAUGÉ Jean-Luc
M. CACHELOU Yoann donne pouvoir à M. SANZ Alain
M. CARREY Daniel donne pouvoir à M. CASAUBON Jean-Paul
M. CASADEBAIG Robert donne pouvoir à Mme CASSOU Sylvie
Mme POUEYMIROU-BOUCHET Nadège donne pouvoir à Mme MOULAT Monique

Secrétaire de séance : M. ESQUER Philippe

OBJET : ADOPTION DE LA CONVENTION AVEC LA RECYCLERIE ECO SOLIDAIRE D'OSSAU (RESO) POUR LA RÉUTILISATION ET LE RÉEMPLOI D'OBJETS APPORTÉS EN DÉCHETTERIE.

RAPPORTEUR : Fernand MARTIN, Vice-Président

La Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau,

Considérant :

L'engagement de la CC Vallée d'Ossau à mettre en place des actions de prévention et valorisation des déchets, nécessaires à l'atteinte des objectifs de notre Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) adopté par délibération n°2022-126 en date du 27 septembre 2022,

L'importance de promouvoir le réemploi et la réutilisation des objets collectés en déchetterie dans une démarche de développement durable et d'économie circulaire ;

La nécessité de renforcer les actions en faveur de l'économie sociale et solidaire sur notre territoire ;

Le partenariat déjà mis en place avec la Recyclerie Eco Solidaire d'Ossau (RESO), association locale reconnue pour son expertise dans le domaine du réemploi et de la valorisation des objets usagés ;

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter la présente délibération visant à approuver la convention avec la Recyclerie Eco Solidaire d'Ossau (RESO), dont le contenu est détaillé en annexe.

Le rapport entendu, Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**,

ADOpte le présent rapport ;

APPROUVE la convention établie avec la Recyclerie Eco Solidaire d'Ossau (RESO) pour la réutilisation et le réemploi d'objets apportés en déchetterie, dont le contenu est annexé à la présente délibération ;

AUTORISE le Président de la Communauté de Communes Vallée d'Ossau à signer ladite convention au nom de la collectivité.

Le Président

Jean-Paul CASaubON

